



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

4

MOTION

« INTERPELLATION BIEN-ETRE ENFANTS »

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2021

Dépôt : Groupe parlementaire CSV

Dépôt : Serge Wilmes

La Chambre des Députés :

- Notant que l'activité d'assistance parentale, dont le cadre légal remonte à 2007, fait partie intégrante des activités d'accueil extrafamiliales et extrascolaires des enfants de 0 à 12 ans ;
- Consciente qu'à l'instar des services d'éducation et d'accueil pour enfants (crèches, foyers de jour et maisons relais), l'assistance parentale constitue un maillon indispensable dans la chaîne des différentes structures d'éducation et d'accueil pour enfants, dont l'envergure ne va guère diminuer ;
- Notant qu'actuellement, quelque 680 personnes exercent cette activité ;
- Notant qu'alors que la participation étatique maximale pour les crèches est de 6 euros par enfant et par heure pour les crèches, elle n'est que de 3,75 euros par enfant et par heure pour les assistants parentaux ;
- Rappelant que l'activité d'assistance parentale assure une flexibilité accrue souvent revendiquée par les parents ;
- Notant que l'assistance parentale s'inscrit aussi dans une „démarche qualité“ qui concerne l'ensemble des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des services pour jeunes ;
- Constatant une diminution constante du nombre d'assistants parentaux agréés au cours des dernières années ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Invite le gouvernement :

- A procéder à une réévaluation de la tarification de l'activité d'assistance parentale ;
- A lancer une campagne de sensibilisation pour contribuer à l'attractivité de l'activité d'assistance parentale.


Serge Wilmes


Gaas


Jean Flesch


Spautz

L MOSAK
LM